

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 15^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE, INTITULÉ : *PROGRÈS DE LA
TECHNOLOGIE ET DE LA RECHERCHE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET
AGROALIMENTAIRE POUVANT FAVORISER LES EXPORTATIONS
CANADIENNES***

Le gouvernement du Canada est heureux de donner suite au rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé : *Progrès de la technologie et de la recherche dans le secteur agricole et agroalimentaire pouvant favoriser les exportations canadiennes* (le Rapport).

Le gouvernement aimerait féliciter les membres du Comité ainsi que les personnes qui ont livré leur témoignage pour leurs observations et leur engagement à l'égard de l'amélioration de la compétitivité des exportations du secteur. Le gouvernement du Canada accepte l'évaluation globale du Comité selon laquelle l'adoption de nouvelles technologies, qui soutiennent les exportations canadiennes, est un important moteur de croissance dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le gouvernement appuie l'approche générale positive ainsi que les idées constructives présentées par le Comité.

Le gouvernement apprécie les recommandations exhaustives élaborées par le Comité, et collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants pour aborder efficacement les problèmes soulevés dans le rapport. De plus amples renseignements sont fournis ci-après au sujet de la réponse du gouvernement aux recommandations particulières du Comité à cet égard.

La réponse est le fruit d'un travail de collaboration entre les ministères fédéraux concernés, les commissions et les agences, notamment Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Santé Canada (SC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Affaires mondiales Canada (AMC), Finances Canada (Fin), Emploi et Développement social Canada (EDSC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'Agence de revenu du Canada (ARC), l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), Transports Canada (TC), la Commission canadienne du lait (CCL), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et Infrastructure Canada.

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures incitatives pour encourager le secteur agricole canadien à réduire son empreinte carbone.

Le gouvernement appuie cette recommandation. En offrant une variété de programmes et d'initiatives, le gouvernement incite à la réduction des émissions de gaz à effet de

serre (GES) provenant de l'agriculture.

Le gouvernement réalise d'importants investissements en agriculture pour permettre au secteur canadien de l'agriculture de réduire davantage son empreinte de carbone dans les secteurs de l'élevage et des cultures agricoles. En 2018, par l'intermédiaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et en collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, le gouvernement a lancé le Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), doté d'un Budget de trois milliards de dollars. L'une des priorités du Partenariat est de promouvoir l'innovation et de favoriser la croissance durable du secteur, en plus de réduire les émissions de GES et de faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre du Partenariat, on encourage la prise de mesures d'atténuation des effets du changement climatique dans le secteur agricole au moyen de divers programmes et activités de recherche. Par exemple, des programmes d'intendance environnementale à la ferme aident les agriculteurs et les éleveurs à déterminer les forces en matière d'environnement et à en tirer parti, ainsi qu'à atténuer les risques de leurs activités. Ces programmes encouragent les producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement. Agri-science et Agri-innov, des programmes financés par le gouvernement fédéral inscrits au Partenariat, appuient également les efforts du secteur pour réduire son empreinte de carbone. Agri-innov soutient le secteur dans l'adoption de technologies novatrices, dont l'accélération de l'adoption d'une technologie propre, comme l'agriculture de précision. Agri-science fournit du financement pour la recherche de pointe sur les défis environnementaux et pour permettre aux entreprises de créer et d'adopter de nouvelles technologies propres.

AAC offre également d'autres programmes, comme le programme agricole sur les GES, qui vise à améliorer la compréhension et l'adoption de technologies et de pratiques agricoles qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. L'initiative complémentaire d'AAC, le Programme des technologies propres en agriculture, appuie la recherche, l'élaboration et l'adoption de technologies agricoles propres dans les domaines de l'agriculture de précision et des bioproduits, et a pour objectif d'avoir une incidence positive sur les sols, l'eau et l'air, et de réduire l'intensité des émissions de GES issues de la production agricole.

AAC appuie également les efforts déployés par l'industrie des produits biologiques pour améliorer la séquestration de carbone et la santé du sol par l'entremise du Groupe de travail sur la séquestration du carbone de la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques. La séquestration du carbone consiste à éliminer le carbone de l'atmosphère, puis à l'entreposer dans un réservoir, comme on entrepose les matières organiques dans le sol. Le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi d'un financement de 8,3 millions de dollars à la Fédération biologique du Canada afin d'aider le secteur des produits biologiques à améliorer sa productivité tout en minimisant ses répercussions environnementales sur le sol, l'eau et la biodiversité.

Des mesures incitatives sont également mises en place pour réduire l'empreinte de carbone du secteur grâce au système fédéral de tarification de la pollution par le

carbone. Ce système comprend un système de tarification fondé sur le rendement, soit un système commercial réglementé destiné aux grands émetteurs industriels. Cette partie du système de tarification est en place depuis le 1er janvier 2019 en Saskatchewan (en partie), au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ainsi, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a proposé que les crédits compensatoires admissibles des systèmes de compensation provinciaux en place soient utilisés par les établissements couverts par le système de tarification fondé sur le rendement afin de respecter leurs obligations en matière de compensation. Les protocoles et les programmes de compensation provinciaux sont jugés admissibles s'ils répondent aux critères qui assureront l'intégrité et la crédibilité de la réduction ou de l'élimination des émissions et qui veilleront également à ce que des activités s'ajoutent à la réglementation et ne soient pas considérées comme des activités habituelles. Ces critères s'appuient sur les recommandations figurant dans le Cadre pancanadien pour les crédits compensatoires de GES concernant la conception de systèmes de compensation convenus par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement en novembre 2018. Les protocoles relatifs aux activités qui sont réalisées dans plusieurs administrations et qui ne sont pas visés par la tarification du carbone seront évalués en premier, y compris les protocoles relatifs aux projets liés à l'agriculture, aux déchets et à la foresterie. ECCC travaille activement à finaliser les critères d'évaluation et à effectuer l'évaluation des programmes et des protocoles existants.

Certes, la tarification de la pollution par le carbone est essentielle, mais le gouvernement du Canada prend également d'autres mesures pour lutter contre les changements climatiques. Le plan canadien sur la croissance propre et les changements climatiques présente plus de 50 mesures concrètes visant à réduire la pollution par le carbone, à faciliter l'adaptation et renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques, à favoriser l'adoption de technologies propres et à renforcer l'économie.

Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement, qui s'inscrit dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, appuie les projets qui visent à réduire les émissions de GES dans plusieurs secteurs, notamment dans le secteur de l'agriculture. À ce jour, grâce à son fonds pour le leadership, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone a injecté 25 millions de dollars dans des projets d'agriculture provinciaux et territoriaux qui soutiennent l'efficacité énergétique et les pratiques agricoles novatrices.

RECOMMANDATION 2

Que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire mette en place une veille technologique pour cerner les possibilités de croissance en agriculture sur les marchés internationaux.

Le gouvernement appuie cette recommandation. La technologie est un important moteur de croissance des exportations pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. AAC compte plusieurs programmes et initiatives en cours, et

collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et le milieu universitaire pour assurer le suivi des technologies émergentes. Puisque l'industrie est généralement plus au fait des technologies et des tendances émergentes, AAC offre des programmes de financement pour l'encourager à explorer de nouvelles occasions d'élaborer et d'utiliser des innovations technologiques.

Le 12 février 2019, le gouvernement a annoncé un investissement de 50,3 millions de dollars répartis sur cinq ans pour un nouveau Programme des priorités stratégiques de l'agriculture canadienne (PPSAC). L'objectif du PPSAC est d'améliorer la capacité du secteur agricole canadien de cerner et de saisir des occasions, de traiter les problèmes nouveaux et émergents ainsi que de trouver et de mettre à l'essai des solutions à des problèmes nouveaux et actuels afin de demeurer concurrentiel. Le PPSAC est axé sur quatre domaines prioritaires : l'adoption de nouvelles technologies, la durabilité de l'environnement, le développement stratégique et le renforcement des capacités ainsi que les questions émergentes.

Le 1^{er} avril 2018, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé le Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), qui représente un investissement quinquennal de 3 milliards de dollars. Dans le cadre du Partenariat, le programme Agri-innovate, doté d'un Budget de 128 millions de dollars, accordera la priorité aux projets qui favorisent le programme du gouvernement au moyen des quatre priorités, y compris obtenir l'accès à de nouveaux marchés d'exportation ou élargir ceux existants.

Dans le cadre des tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) nationales, AAC a également un mécanisme unique de dialogue continu entre l'industrie et le gouvernement qui contribue à une approche globale pour favoriser la compétitivité et la croissance du secteur au Canada et sur les marchés internationaux. Les TRCV discutent d'un éventail de sujets, dont les investissements du gouvernement et de l'industrie et les approches en matière de technologie et d'innovation, et elles peuvent offrir une tribune pour surveiller les nouvelles technologies et les nouveaux procédés et pour en discuter.

Les scientifiques d'AAC participent activement aux réseaux de recherche mondiaux, ce qui leur permet de se tenir informés des tendances technologiques et des innovations pouvant appuyer le secteur. AAC fait partie des groupes de travail internationaux pour discuter des possibilités de croissance technologique liées à l'agriculture susceptibles d'accroître les exportations canadiennes. Par exemple, AAC prend part au Forum international sur la bioéconomie, une plateforme multilatérale informelle permettant à des partenaires en matière de recherche et d'innovation mondiales de discuter des défis thématiques courants en bioéconomie et de s'y attaquer.

Ensemble, ces initiatives gouvernementales fournissent des connaissances intégrées, multidimensionnelles et générales pour déterminer les possibilités de croissance dans les marchés internationaux au moyen des progrès de la technologie et de la recherche.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada accroisse sa capacité de transport et d'expéditions, en particulier dans le secteur céréalier, et qu'il fasse connaître les montants investis dans les infrastructures et les résultats escomptés.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement investit dans l'accroissement de la capacité des infrastructures de transport du Canada afin d'accroître les échanges commerciaux avec les marchés mondiaux.

Le plan Investir dans le Canada d'Infrastructure Canada représente l'engagement à long terme du gouvernement envers les infrastructures, prévoyant un investissement de plus de 180 milliards de dollars pendant 12 ans dans cinq volets d'investissement, soit le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures sociales, le commerce et le transport, et les collectivités rurales et nordiques.

En ce qui a trait au commerce et au transport, le plan Investir dans le Canada prévoit un financement important pour les corridors de commerce et de transport, y compris un financement de 2 milliards de dollars pour le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC). Le Budget de 2019 propose d'augmenter le financement de 400 000 \$. Le FNCC est un programme concurrentiel fondé sur le mérite qui finance les projets qui mettent en place des corridors de transport plus sûrs, acceptables et efficaces vers les marchés internationaux en diminuant les contraintes de capacité et les goulots d'étranglement. Le plan Investir dans le Canada prévoit également un investissement de 50 millions de dollars dans le système d'information sur le commerce et le transport dans le but d'améliorer les données du système en matière de commerce et de transport ainsi que l'analyse. La Banque de l'infrastructure du Canada investira au moins 5 milliards de dollars dans l'infrastructure liée au commerce et au transport.

En février 2019, un financement fédéral de plus de 800 millions de dollars a été annoncé pour 39 projets aux termes du premier appel de propositions du FNCC. Ce financement fédéral a permis d'obtenir plus d'un milliard de dollars provenant de partenaires d'autres ordres de gouvernement et du secteur privé. Les projets, réalisés au sein de chaque province et territoire, touchent les autoroutes, les ports, les chemins de fer d'intérêt local, les carrefours dénivelés et les aéroports. Plusieurs des projets du FNCC auront des retombées positives directes sur le transport et l'exportation de produits vers les marchés internationaux, y compris les grains. Par exemple, le FNCC a accordé 220 \$ millions de dollars à sept projets dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, qui amélioreront le réseau ferroviaire et la fluidité aux terminaux portuaires du Port de Vancouver.

L'appel de propositions continu pour des projets de diversification du commerce au titre du FNCC a maintenant été lancé. Les critères pour cet appel de propositions tiennent compte de l'Énoncé économique de l'automne 2018 et appuient la stratégie de diversification des exportations du gouvernement du Canada dont l'objectif est d'accroître les exportations du Canada de 50 pour cent vers les marchés d'outre-mer d'ici 2025. Dans le cadre de cette stratégie, les grains et les autres produits du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont considérés comme des produits essentiels.

Afin de réduire les goulots d'étranglement et d'aider les entreprises canadiennes à tirer profit de nouveaux marchés outre-mer, l'Énoncé économique de l'automne 2018 accélère le financement disponible dans le cadre du FNCC.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada entreprenne une campagne auprès des jeunes Canadiens pour faire la promotion des opportunités d'emplois de haute technologie disponibles en agriculture.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement offre une vaste gamme de programmes et d'initiatives qui font la promotion de possibilités d'emploi pour les jeunes, notamment dans le secteur agricole.

Pour faire connaître les débouchés qui s'offrent aux jeunes, le gouvernement mise sur la campagne de marketing « Notre voie », utilise Guichet-Emplois, se sert des médias sociaux, et organise des activités d'information concertées. Depuis 2015, la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) du gouvernement, une stratégie horizontale à laquelle participent 11 ministères et organismes fédéraux, a permis d'aider des jeunes dans divers secteurs grâce à des initiatives comme l'Expérience emploi été ou l'initiative Emplois d'été Canada, Objectif carrière et Connexion compétences.

Le programme Objectif carrière administré par AAC dans le cadre de la SEJ verse des contributions de contrepartie pour aider les employeurs et les organisations du domaine agricole à créer des stages permettant aux jeunes âgés de 15 à 30 ans d'acquérir une précieuse expérience, d'améliorer leurs compétences professionnelles et de mieux comprendre les possibilités offertes en agriculture. Le programme permet de financer environ 50 stages en agriculture destinés aux diplômés canadiens par année. En plus du programme Objectif carrière, l'Initiative de stage en agroenvironnement, initiative de trois ans qui a récemment pris fin, a aidé à créer des stages en environnement pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans. Cette initiative a permis aux jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail utile par la mise en œuvre d'activités bénéfiques pour l'environnement tant dans les exploitations agricoles et qu'au sein d'organisations du secteur agricole et agroalimentaire.

Dans le cadre du programme Agri-compétitivité du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), AAC soutient certains projets d'organisations agricoles nationales qui portent sur la sensibilisation des jeunes à l'égard de l'éventail de possibilités offertes dans le secteur de l'agriculture, dont les domaines de haute technologie. Par exemple, AAC soutient Agriculture en classe Canada ainsi que les programmes d'éducation de 4-H Canada, comme leur exposition scientifique agricole.

En plus d'administrer ses programmes dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse et du Partenariat, AAC participe à des salons de l'emploi dans les universités du pays afin de promouvoir les débouchés au sein du secteur agricole et agroalimentaire. AAC a assisté à plus de 20 événements en 2018. Par ailleurs, il a activement mené des activités d'information dans les facultés universitaires pour faire la promotion du secteur

en tant que milieu de travail attrayant auprès des étudiants de niveau postsecondaire. De plus, dans le cadre de son Initiative pour le développement de la main-d'œuvre, la Commission canadienne du lait, qui fait partie du portefeuille d'AAC, s'est engagée à verser 300 000 \$ à un programme de promotion de carrière sur une période de trois ans. Ce programme offre un financement de contrepartie correspondant aux dépenses engagées par les associations industrielles ou les établissements d'enseignement pour la création et la distribution de documents promotionnels qui encouragent les jeunes à envisager une carrière dans le secteur laitier et qui font la promotion des types de formation pouvant mener à de telles carrières.

Financé par le Programme d'appui aux initiatives intersectorielles d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) a créé du matériel qui fournit des renseignements sur les emplois et les carrières dans le secteur de l'agriculture moderne. Par exemple, le programme AgriEmplois du CCRHA fournit des renseignements détaillés en matière d'emplois sur un éventail de carrières en production animale, végétale et marine ainsi que des descriptions d'emplois et des renseignements sur les carrières et les compétences requises.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada réagisse au problème de la pénurie de main-d'œuvre afin d'accroître la capacité dans les secteurs de la transformation alimentaire, de la fabrication de matériel et dans le secteur de l'agriculture primaire, tout au long de l'année et de façon saisonnière.

Le gouvernement appuie cette recommandation et est d'accord avec le Comité sur la nécessité de régler les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole et agroalimentaire, tout au long de l'année et de façon saisonnière. Le gouvernement a pris des mesures à divers chapitres.

Des initiatives récentes en matière d'immigration devraient aider le secteur agricole à recruter des travailleurs et à les maintenir en poste. Dans le Budget de 2019, le gouvernement a annoncé son intention de lancer un programme pilote d'immigration en agriculture de trois ans afin d'offrir aux travailleurs à temps plein non saisonniers une voie d'accès à la résidence permanente. Le nouveau programme pilote devrait combler certaines pénuries de main-d'œuvre cernées par les industries agricole et agroalimentaire partout au Canada.

De plus, dans le cadre du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, le gouvernement fédéral travaillera en partenariat avec certaines communautés rurales et du Nord à l'échelle du Canada à la recherche d'immigrants pour stimuler le développement économique et combler les pénuries de main-d'œuvre. Les communautés choisies devraient commencer à recruter de nouveaux arrivants plus tard en 2019. De plus, le gouvernement vient tout juste de prolonger de deux ans le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Ces programmes pilotes d'immigration visent tous à appuyer l'immigration économique ciblée en fonction des

besoins locaux en matière d'emploi à longueur d'année, notamment dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Le gouvernement appuie également les priorités provinciales dans le domaine de l'immigration par l'entremise du Programme des candidats des provinces; en mars 2019, il a annoncé l'ajout de 2 000 places par année pour assurer la transition des travailleurs étrangers temporaires au niveau de compétence intermédiaire vers une résidence permanente.

Le gouvernement finance également d'autres initiatives visant à régler les problèmes de pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole et agroalimentaire, notamment celles dirigées par la Commission canadienne du lait, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture et Agriculture en classe Canada.

Le gouvernement travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux afin de mieux comprendre les problèmes du secteur en lien avec le développement des compétences, le recrutement et le maintien en poste des employés, et la disponibilité de données et d'analyses du marché pouvant éclairer les décisions commerciales.

Il y a plusieurs initiatives en cours dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail ainsi que la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'aide de la Fédération canadienne de l'agriculture, ont créé un nouveau Groupe de travail industrie-gouvernement, le Groupe de travail sur la prestation des services du PTET, pour qu'il discute des problèmes liés à la prestation des services et explore des pistes de solutions. Il est notamment très important de réduire les délais d'arrivée des travailleurs agricoles saisonniers sur les fermes et entreprises agricoles canadiennes. En outre, le gouvernement examine actuellement le volet du secteur agricole primaire du PTET et envisage la possibilité d'apporter des changements pour que le programme tienne compte de l'évolution des besoins et priorités du secteur agricole.

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Canada renforce la collaboration avec ses partenaires étrangers afin d'harmoniser les exigences réglementaires reposant sur des fondements scientifiques.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement travaille de concert avec ses partenaires commerciaux, dans le cadre de tribunes bilatérales et multilatérales, à l'élaboration de règles et normes internationales, et contribue aux activités d'évaluation des risques qui sous-tendent l'élaboration de normes internationales. L'adoption de normes internationales par d'autres pays favorise l'harmonisation des exigences réglementaires et réduit l'incidence des obstacles non tarifaires.

Le gouvernement continue de participer activement à l'élaboration de normes internationales dans le cadre de trois organismes internationaux de normalisation

(OIN) : 1) Commission du Codex Alimentarius pour la salubrité des aliments et les pratiques équitables dans le commerce des aliments; 2) la Convention internationale pour la protection des végétaux; 3) l'Organisation mondiale de la santé animale. Il est crucial que le Canada participe à l'élaboration de normes internationales et de lignes directrices dans le cadre des OIN non seulement du point de vue de la santé et de la sécurité, mais aussi du point de vue du commerce. Plus il y a de normes et lignes directrices reconnues internationalement qui sont élaborées et révisées, et plus il y a de pays qui conviennent d'intégrer celles-ci à leurs systèmes réglementaires, plus la cohérence réglementaire à l'échelle internationale s'en trouve améliorée (et, à l'opposé, moins grands sont les risques liés à l'accès aux marchés). L'Énoncé économique de l'automne 2018 prévoit des ressources supplémentaires pour améliorer la participation du Canada aux travaux des OIN au cours des cinq prochaines années.

S'il y a lieu, le gouvernement cherche également à améliorer la coopération en matière de réglementation avec ses partenaires d'autres pays par l'entremise d'accords de libre-échange (ALE) comportant des dispositions sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et d'autres pratiques touchant la réglementation. Les ALE conclus par le Canada tablent sur les engagements énoncés dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce et établissent des mécanismes appropriés de coopération et d'échange d'information. L'Énoncé économique de l'automne 2018 prévoit également de nouvelles ressources pour appuyer les travaux du Canada qui portent sur la coopération en matière de réglementation et les accords de libre-échange.

Le gouvernement cherche également à accroître la coopération en matière de réglementation avec ses principaux partenaires commerciaux par l'entremise du Conseil États-Unis-Canada de coopération en matière de réglementation. Ce Conseil réunit des organismes de réglementation gouvernementaux des deux pays dont le mandat touche la santé, la sécurité et la protection de l'environnement dans le but d'atténuer les divergences entre les cadres de réglementation. En juin 2018, le Canada et les États-Unis ont réaffirmé le mandat du Conseil et la poursuite de ses travaux.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Canada alloue les ressources nécessaires pour soutenir les exportateurs canadiens en favorisant l'harmonisation des exigences réglementaires fondées sur la science dans les pays étrangers.

Le gouvernement appuie cette recommandation. De concert avec l'industrie, le gouvernement met au point des initiatives concrètes qui favorisent l'harmonisation des exigences réglementaires fondées sur la science dans d'autres pays et qui fonctionnent tant bilatéralement que multilatéralement pour créer des conditions assurant le rétablissement, le maintien et l'élargissement de l'accès aux marchés.

Le Canada joue un rôle de chef de file lorsqu'il s'agit de promouvoir l'adoption de normes internationales dans le but d'harmoniser les exigences réglementaires en fonction des risques et de la science d'un pays à l'autre. Par exemple, en février 2018,

le Canada a présidé des discussions entre plusieurs pays sur les limites maximales de résidus (LMR). Les LMR représentent la quantité maximale de résidus qui pourrait demeurer sur un produit alimentaire lorsqu'un pesticide est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette sans conséquence pour la santé humaine. En outre, le Canada a financé l'organisation d'une réunion conjointe entre la Food and Agriculture Organization et l'Organisation de la santé mondiale sur les résidus de pesticides, qui visait précisément à diminuer l'arriéré de travail concernant les normes de la Commission du Codex Alimentarius laissées en suspens.

En 2012, le Canada a lancé l'Initiative mondiale sur la présence de faibles quantités. Cette initiative réunit 15 pays importateurs et exportateurs qui se sont engagés à mettre au point des solutions pratiques, fondées sur la science et propices au commerce pour gérer la présence non intentionnelle de faibles quantités de produits non approuvés dans des expéditions de grains. En date de mars 2019, les participants à l'Initiative ont tenu six réunions et amélioré la compréhension des causes expliquant la présence de faibles quantités; ils ont aussi fait reconnaître qu'il s'agit d'une question de conformité justifiant une gestion axée sur le risque pour faciliter le commerce.

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, le gouvernement a annoncé la Stratégie de diversification des exportations, qui prévoit l'affectation de ressources supplémentaires pour l'élaboration et l'adoption de normes fondées sur la science dans des pays et régions qui présentent un intérêt stratégique pour le Canada et pour le renforcement des activités des trois organismes internationaux de normalisation.

Le gouvernement, en consultation avec l'industrie, continuera d'entreprendre et de diriger des activités d'intervention pour promouvoir l'élaboration et l'adoption de normes fondées sur des données scientifiques, et ainsi appuyer et maintenir en place un système commercial international transparent et axé sur des règles dans l'intérêt des exportateurs canadiens.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada soutienne les initiatives visant l'établissement, le démarrage et la croissance d'entreprises agricoles et agroalimentaires utilisant de nouvelles technologies.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Un certain nombre d'initiatives gouvernementales sont en cours pour aider les nouvelles entreprises et les entreprises établies du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à tirer profit des nouvelles technologies.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), des programmes à coûts partagés entre le fédéral, les provinces et les territoires appuient des activités visant à faciliter l'établissement, le démarrage et la croissance d'entreprises agricoles adoptant de nouvelles technologies. Le Partenariat poursuit les objectifs suivants : 1) aider les groupes de producteurs à démontrer et à évaluer de nouvelles pratiques et technologies agricoles à l'échelle locale; 2) octroyer une aide

ciblée aux fermes et entreprises pour leur permettre d'adopter plus rapidement des produits, des pratiques ou des procédés nouveaux ou améliorés; 3) accélérer l'adoption de technologies transformatrices; 4) appuyer la croissance d'entreprises du secteur agricole et agroalimentaire grâce à la mise au point et à la commercialisation de nouveaux produits et procédés.

Des programmes du Partenariat sont en place précisément pour appuyer les investissements qui pourraient aider une entreprise à accroître ses activités commerciales à l'échelle locale, nationale et internationale. Le programme Agri-innovover, administré par AAC, offre au secteur une aide visant à accélérer la commercialisation de produits, technologies, procédés ou services innovateurs.

Plusieurs initiatives gouvernementales horizontales, dirigées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), visent aussi à soutenir le démarrage et l'expansion d'innovations dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Par exemple, le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) a pour but d'appuyer la recherche, le développement, la commercialisation ainsi que l'expansion et la croissance des entreprises. En décembre 2018, ISDE a lancé un nouveau concours par l'entremise du FSI afin que de nouveaux réseaux ou consortiums élaborent et mettent en œuvre des approches à grande échelle dans le domaine de l'automatisation et des technologies numériques avec des applications au sein de la chaîne de valeur du secteur agricole et agroalimentaire.

Solutions innovatrices Canada (SIC) est un programme d'ISDE qui appuie l'expansion et la croissance des innovateurs et entrepreneurs du Canada. Le programme vient en aide aux entreprises canadiennes en leur versant directement un financement pour appuyer les travaux de recherche et de développement au stade préliminaire et préalables à la commercialisation, en passant par les prototypes en fin de mise au point, jusqu'à l'étape de la commercialisation. À titre d'exemples, trois initiatives liées au secteur agricole ont été lancées, dont les buts sont les suivants : 1) rendre l'agriculture de précision ou les technologies agricoles « intelligentes » plus abordables pour les petites exploitations; 2) améliorer le compostage des bioplastiques issus de l'agriculture ou des forêts; 3) améliorer la fiabilité et l'exactitude des techniques d'échantillonnage des sols.

Par l'entremise de l'Initiative des supergrappes d'innovation d'ISDE, le gouvernement investit dans les foyers d'innovation dictés par les entreprises (c'est-à-dire des supergrappes) qui ont le plus de chances d'atteindre les objectifs suivants : créer des écosystèmes d'innovation de calibre mondial; assurer le rôle du Canada comme chef de file en matière d'innovation pour des années à venir; accélérer la croissance économique. Par exemple, la Supergrappe des industries des protéines utilisera la génomique des plantes et les nouvelles technologies de transformation de manière à augmenter la valeur des principales cultures canadiennes qui sont très recherchées sur des marchés étrangers en pleine croissance.

Le développement de la propriété intellectuelle (PI) prend de plus en plus de place dans le cadre de l'innovation agricole et agroalimentaire. Conscient de l'importance pour les

entreprises et innovateurs du Canada de comprendre et de protéger les droits de PI et d'y avoir accès, plus particulièrement à l'échelle internationale, ISDE a lancé un programme quinquennal pour mettre en œuvre une stratégie sur la PI. Cette stratégie comprend les trois volets suivants : 1) Sensibilisation à la PI, éducation et conseils pour l'industrie; 2) Outils en PI pour la croissance, comme le marché de la PI et le règlement accéléré des différends liés à la PI; 3) Modifications à la législation en matière de PI, comme les exemptions à des fins de recherche.

RECOMMANDATION 9

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire modernisent leurs processus d'approbation réglementaire et en améliorent leur efficacité.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Sur les conseils du Conseil consultatif en matière de croissance économique, le gouvernement a lancé, dans le cadre du Budget de 2018, son ambitieux programme de réforme de la réglementation, incluant un examen ciblé de la réglementation du secteur agroalimentaire et de l'aquaculture (l'examen). Les ministères et organismes, y compris l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ont travaillé en collaboration pour effectuer l'examen en mettant l'accent sur la modernisation du système de réglementation afin d'appuyer l'innovation et les investissements des entreprises. Le Budget de 2019 proposait aussi de poursuivre la lancée liée au programme de réforme de la réglementation notamment en finançant des feuilles de route réglementaires qui décrivent les mesures à prendre pour répondre aux questions soulevées durant les examens ciblés de la réglementation. Le gouvernement s'est engagé à réformer et à moderniser la réglementation fédérale tout en continuant de protéger la santé et d'assurer la sécurité des Canadiens, ainsi que l'environnement.

L'ARLA procède à un examen complet du *Règlement sur les produits antiparasitaires*. L'examen permettra de vérifier que le RPA répond toujours aux objectifs du programme (p. ex., protection de la santé et de l'environnement) d'une manière efficace, tout en minimisant le fardeau réglementaire. De plus, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, comme le prévoit la Loi, sera renvoyée en 2020 à un comité du Parlement pour examen, lequel pourra formuler d'autres recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme de réglementation.

L'ACIA propose de finaliser et de mettre en œuvre des modifications au *Règlement sur les engrais*, lesquels réduiraient le volume de produits exigeant une évaluation préalable à la mise en marché et prolongerait la période d'homologation dans le but d'alléger le fardeau administratif. L'évaluation préalable à la mise en marché menée par l'ACIA consiste en une évaluation scientifique exhaustive des renseignements sur l'innocuité du produit et en la vérification des étiquettes avant l'importation ou la vente du produit au Canada. L'Agence propose également d'apporter des modifications au *Règlement sur les aliments du bétail* afin de réduire le volume de produits exigeant une évaluation préalable à la mise en marché et de simplifier le processus d'approbation des nouveaux produits destinés à l'alimentation animale en fonction de l'équivalence

des autorisations octroyées par des gouvernements étrangers. De plus, l'ACIA vise à mettre en œuvre un processus qui permettra la présentation des demandes par voie électronique pour l'évaluation préalable à la mise en marché d'intrants agricoles. Ces mesures permettraient d'alléger le processus de réglementation et d'automatiser le suivi des cas. Aussi, l'ACIA s'affaire à réviser les frais de service pour l'évaluation préalable à la mise en marché d'intrants agricoles.

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Canada continue d'améliorer et investisse davantage dans l'accès à Internet à large bande dans les communautés rurales où vivent les agriculteurs, en assurant la transparence à l'égard de la couverture actuelle et prévue.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans le Budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que chaque foyer et chaque entreprise du Canada aient accès à Internet haute vitesse, peu importe où se trouvent les régions rurales ou éloignées.

Le gouvernement reconnaît qu'un accès fiable à un service Internet haute vitesse à large bande dans les collectivités rurales est essentiel à sa réussite, surtout pour les agriculteurs canadiens. Il s'agit d'une exigence essentielle à l'adoption des plus récentes technologies de pointe sur lesquelles se fondent l'équipement agricole, les produits et les fournisseurs de services. Le gouvernement est déterminé à offrir l'accès à une connectivité à large bande pour toutes les collectivités rurales du Canada qui atteignent les vitesses cibles universelles de 50 Mb/s pour le téléchargement et de 10 Mb/s pour le téléversement. Il a d'ailleurs un éventail d'initiatives et des propositions en cours. Pour concrétiser cet engagement, un tout premier ministre du Développement économique rural du Canada a été nommé en janvier 2019 pour diriger l'exécution des programmes liés à l'infrastructure fédérale dans les régions rurales et à la connectivité à large bande, notamment dans le but d'élargir la couverture des services Internet haute vitesse à large bande dans les régions rurales du Canada.

Afin d'atteindre ses objectifs, le gouvernement mise sur les investissements de nombreuses sources. La fructueuse mise en œuvre du programme Brancher pour innover, qui est doté d'un Budget de 500 millions de dollars, améliorera l'accès à la large bande dans plus de 900 collectivités. En misant sur ces progrès, le Budget de 2019 propose des nouveaux investissements de 1,7 milliard de dollars dans la large bande, dont pour un nouveau Fonds pour la large bande, un financement additionnel pour le programme Brancher pour innover et du soutien pour la capacité des satellites en orbite basse à faible latence – une technologie qui peut aider à connecter les collectivités les plus éloignées du Canada. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes prévoit lancer un Fonds pour la large bande de 750 millions de dollars cet été afin d'améliorer les services de connectivité partout au pays. De plus, les projets d'infrastructure des services à large bande sont admissibles à un financement dans le cadre du volet Collectivités rurales et nordiques de 2 milliards de dollars du programme Investir dans le Canada d'Infrastructure Canada, et la Banque

de l'infrastructure du Canada cherchera à investir 1 milliard de dollars pour tirer davantage profit de l'investissement du secteur privé afin d'accroître l'accès à la large bande pour les Canadiens. L'Incitatif à l'investissement accéléré, annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, devrait également encourager le secteur privé à investir dans des projets de connectivité à large bande dans les régions rurales.

En plus de soutenir directement des projets de connectivité, le gouvernement a entrepris des activités complémentaires dans le but d'améliorer la connectivité dans les régions rurales. Mentionnons notamment l'investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation, qui met un accent particulier sur le soutien aux projets qui se rapportent aux satellites en orbite basse et à la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural.

Le gouvernement collabore directement avec les intervenants concernant ce qui suit : état de la couverture à large bande actuelle; projets proposés et programmes en cours; facilitation et coordination pour assurer l'efficacité des efforts déployés en matière de politiques publiques. Ces efforts du gouvernement fédéral sont complémentaires aux initiatives provinciales et territoriales. Parmi les activités passées et celles en cours, mentionnons : échange d'information de façon régulière sur les lacunes et les projets potentiels, mise en commun de données de cartographie, échange de points de vue sur les propositions de projets présentées, et partage des coûts des projets.

Pour mieux coordonner les efforts concernant la connectivité et les politiques générales liées au numérique, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont annoncé, en octobre 2018, qu'ils s'engageaient à collaborer à l'élaboration d'une stratégie nationale de connectivité visant à donner accès à tous les Canadiens à des services Internet haute vitesse et cellulaire le long des principales artères routières.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Canada instaure un processus accéléré de déduction fiscale pour l'acquisition de nouveaux équipements agricoles.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le gouvernement a récemment pris des mesures pour soutenir la compétitivité du Canada en instaurant des déductions pour amortissement accéléré de portée générale.

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, le gouvernement fédéral a annoncé un changement concernant le régime fiscal du Canada permettant aux entreprises d'amortir immédiatement le coût total des machines et du matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation de biens. Le gouvernement a aussi annoncé que les entreprises pourront amortir immédiatement le coût total du matériel désigné de production d'énergie propre, et a instauré l'Incitatif à l'investissement accéléré (une déduction pour amortissement accéléré pour les entreprises qui font des investissements en capital). Ces mesures incitatives sont offertes à toutes les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, et permettent aux entreprises admissibles qui font des investissements en capital d'amortir une plus grande part des

coûts dans l'année où l'investissement est effectué. Ces mesures s'appliquent aux biens admissibles acquis et utilisés après le 20 novembre 2018. Elles permettront aux entreprises de s'outiller de manière à assurer leur croissance à long terme et rendront plus attrayant l'investissement dans des biens qui continueront de renforcer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces mesures seront éliminées progressivement à compter de 2024, et ne seront plus en vigueur pour les investissements mis en service après 2027.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada procède à un examen de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada en vue de corriger le déséquilibre concurrentiel entre les agriculteurs canadiens et les partenaires commerciaux principaux du Canada.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le gouvernement reconnaît l'importance de soutenir les agriculteurs au moyen du régime d'impôt sur le revenu. À cette fin, le régime fiscal prévoit différentes mesures dont peuvent bénéficier les agriculteurs.

L'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) permet à un agriculteur de mettre à l'abri de l'impôt jusqu'à 1 million de dollars de gains en capital réalisés lors de la cession (p. ex., la vente) de biens agricoles admissibles. Par comparaison, l'ECGC pour les actions admissibles de petites entreprises s'établit actuellement à 866 912 \$ pour 2019. L'ECGC s'applique de façon individuelle, de sorte que chaque contribuable a droit à une exonération pouvant atteindre la limite de 1 million de dollars. Par conséquent, un couple pourrait mettre à l'abri jusqu'à 2 millions de dollars si l'agriculteur et son époux ou épouse, ou conjoint(e) de fait, sont tous deux admissibles à l'exonération. L'ECGC incite les investissements dans le développement d'entreprises agricoles productives, et aide les propriétaires d'entreprises agricoles à accumuler du capital pour un plan de retraite ou un plan de succession de l'entreprise

Outre l'ECGC, si les produits de la cession n'ont pas été entièrement reçus, les agriculteurs peuvent profiter d'une réserve de gain en capital sur une période de cinq ans. La réserve de gain en capital peut s'échelonner sur 10 ans si la propriété agricole est transférée à l'enfant de l'agriculteur. Cette disposition peut s'avérer utile lorsque les gains en capital réalisés au moment de la cession dépassent le montant de l'ECGC dont un particulier peut bénéficier.

Par ailleurs, la disposition sur le transfert intergénérationnel permet aux familles agricoles de profiter d'un report d'imposition lors du transfert d'une propriété agricole admissible à un enfant. Aux fins de cette disposition, un « enfant » est défini de façon générale comme l'enfant, le petit-enfant ou l'arrière-petit-enfant d'un particulier ou de son époux ou conjoint de fait. Cette disposition, qui ne s'applique qu'aux biens agricoles ou de pêche, reconnaît les défis particuliers que doivent relever les entreprises agricoles familiales dans la gestion continue des exploitations agricoles familiales.

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada simplifie le processus de soumission au Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental pour les recherches menées à la ferme afin de faciliter l'accès aux incitatifs fiscaux.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le gouvernement cherche constamment à faciliter l'accès des demandeurs au crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) auquel ils ont droit. Le Programme de la RS&DE est un programme fédéral d'incitatif fiscal qui encourage les entreprises canadiennes de tous les secteurs industriels à mener des activités de recherche et de développement (R-D) au Canada. Le Programme fournit un vaste soutien, y compris au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en offrant un crédit d'impôt pour les dépenses engagées dans le cadre d'activités de R-D qui respectent la définition de « RS&DE » dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, y compris la recherche à la ferme admissible. Les producteurs agricoles ont la capacité de réclamer le crédit d'impôt à l'investissement dans la RS&DE pour les contributions faites aux organisations agricoles qui financent la RS&DE, comme des associations, des universités et certaines entreprises sans but lucratif. Cette mesure permet aux producteurs agricoles individuels de réclamer le crédit d'impôt pour une partie de leurs contributions à la RS&DE effectuée en leur nom.

Dans sa capacité administrative, l'Agence du revenu du Canada (ARC) améliore les renseignements, les outils et les services offerts aux demandeurs en matière de RS&DE pour les aider à mieux comprendre les critères d'admissibilité et de déclaration. Au cours de la prochaine année, l'ARC discutera avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le but de : 1) promouvoir le crédit d'impôt pour la RS&DE; 2) informera et conseillera les entreprises sur la façon d'autoévaluer leur admissibilité; 3) créera des occasions pour l'industrie d'interagir avec l'ARC et d'exprimer ses expériences à l'égard du programme.

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Canada améliore la connaissance générale et l'accès aux programmes visant à aider les entreprises à mener à terme les projets de développement de nouveaux produits ou de nouveaux procédés technologiques, de l'étape de la conception jusqu'à la commercialisation, et à l'obtention de ventes à l'exportation et de services commerciaux.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement est résolu à améliorer la connaissance générale et l'accès aux programmes visant à aider les entreprises à commercialiser leurs innovations et à les offrir sur les marchés d'exportation.

En 2017, ISDE, dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences, a annoncé un examen de tous les programmes d'innovation pour que les services soient mieux adaptés aux besoins des clients, plus efficaces, et mieux en mesure de promouvoir la

croissance des entreprises. Cet examen a visé 20 ministères et organismes fédéraux. En conséquence, le Budget de 2018 comprenait une réforme des programmes d'innovation en vue de consolider, de rationaliser et de renforcer la série de programmes au moyen d'un guichet unique. Ce guichet unique, appelé Innovation Canada, permet aux entreprises de parcourir facilement tous les programmes offerts à l'échelle du gouvernement.

Les plateformes numériques d'Innovation Canada invitent les entreprises à préciser leurs besoins, objectifs et statistiques pour qu'elles puissent ensuite leur fournir une liste personnalisée de programmes et de services gouvernementaux. Du financement aux conseils d'experts, en passant par l'établissement de nouvelles collaborations, il existe des centaines de programmes et de services conçus pour aider les entreprises à innover, à créer des emplois et à faire croître l'économie canadienne. Ce guichet unique est un outil axé sur les clients qui vise à améliorer l'accès aux programmes du gouvernement et les connaissances connexes. Les programmes ont été rationalisés, en partie, en quatre plateformes phares : 1) le Programme d'aide à la recherche industrielle, qui offre des services de financement et d'innovation; 2) le Fonds pour l'innovation stratégique (FIS), qui simplifie les processus de présentation de demandes, accélère le traitement et offre de l'aide; 3) le Service des délégués commerciaux du Canada, comptant des bureaux à l'échelle internationale et nationale, qui fournit aux entreprises des conseils, des liens et du financement pour les aider à explorer de nouveaux marchés; 4) les organismes de développement régional, qui travaillent en étroite collaboration avec les entreprises et les innovateurs dans leurs régions.

AgriGuichet, qui fait partie de l'outil de guichet unique, cible tout particulièrement le secteur agricole et agroalimentaire. AgriGuichet est un outil de recherche Web qui a pour but d'aider les agriculteurs, les transformateurs, les agroentreprises et d'autres organisations à trouver des ressources et des renseignements sur l'agriculture et l'agroalimentaire, adaptés à leurs besoins uniques. AgriGuichet extrait des renseignements de tous les ordres de gouvernement et des organisations agricoles.

RECOMMANDATION 15

Que la ministre de la Santé revoie la manière dont Santé Canada réglemente les produits agricoles par l'intermédiaire du Bureau des substances contrôlées et qu'elle coordonne avec la ministre de l'Agriculture pour identifier, en vue d'y remédier, les lacunes ou les chevauchements réglementaires qui entravent l'avancement technologique et l'innovation dans le secteur agricole.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Sur les conseils du Conseil consultatif en matière de croissance économique, le gouvernement a lancé, dans le cadre du Budget de 2018, son ambitieux programme de réforme de la réglementation, incluant un examen ciblé de la réglementation du secteur agroalimentaire et de l'aquaculture (l'examen). Les ministères et organismes, y compris Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada, ont travaillé en collaboration pour effectuer l'examen en mettant l'accent sur la modernisation du système de réglementation afin d'appuyer l'innovation et les investissements des entreprises. Le

Budget de 2019 proposait aussi de poursuivre la lancée liée au programme de réforme de la réglementation notamment en finançant des feuilles de route réglementaires qui décrivent les mesures à prendre pour répondre aux questions soulevées durant les examens ciblés de la réglementation.

Santé Canada est l'organe fédéral responsable de la réglementation des substances contrôlées en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. La réglementation en vigueur concernant les substances contrôlées prévoit une voie d'accès à la recherche et à l'innovation concernant des produits agricoles qui renferment des substances contrôlées.

Le Canada est parti à trois conventions internationales des Nations Unies en matière de drogues qui réglementent étroitement les activités liées aux substances contrôlées, y compris certains produits agricoles. Il est important de veiller à ce que le Canada continue de respecter ses obligations internationales, de protéger la santé publique et de maintenir la sécurité publique.

L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que la réglementation : 1) soit facilement compréhensible; 2) tienne compte des relations et engagements internationaux; 3) soit souple pour qu'elle puisse toujours être pertinente si le contexte évolue; 4) soit adaptée de manière à ce qu'elle puisse tenir compte des changements dans le milieu mondial et canadien des affaires; 5) protège la santé publique et maintienne la sécurité publique. Le gouvernement, grâce à ses lois, règlements et programmes, tente de trouver un équilibre entre la protection de la santé publique et le maintien de la sécurité des Canadiens tout en favorisant l'innovation et les progrès industriels. Dans le cadre de cette approche exhaustive, les produits peuvent être réglementés au titre d'un certain nombre de cadres réglementaires gérés par différents ministères.

RECOMMANDATION 16

Que la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire entreprenne une évaluation de ses procédures et pratiques concernant la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* afin de s'assurer que les progrès technologiques et l'innovation en agriculture se déroulent sans entrave.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le gouvernement est en train de moderniser la réglementation afin d'améliorer l'uniformité, de réduire la complexité et de maintenir ou d'améliorer les objectifs de sécurité et de protection, tout en favorisant l'innovation et en appuyant la croissance du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* (LCSA) modifie un certain nombre de lois avec les intentions suivantes : 1) moderniser et renforcer la législation agricole fédérale actuelle; 2) soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne; et 3) améliorer les débouchés commerciaux mondiaux.

Dans la LCSA, un certain nombre de modifications ont été apportées à la *Loi sur la protection des obtentions végétales* (LPOV) afin de l'aligner sur la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales de 1991 (UPOV 1991). La ratification par le Canada de l'UPOV 1991 a encouragé une augmentation des investissements dans la sélection végétale nationale et a favorisé une plus grande accessibilité aux variétés étrangères pour les producteurs canadiens. Par exemple, entre 2012 et 2018, les investissements du secteur privé dans le développement de variétés agricoles ont augmenté de 56 pour cent, l'accent étant mis davantage sur l'investissement dans la diversité des types de cultures. La croissance des investissements du secteur privé est en grande partie attribuable aux modifications apportées à la LPOV et à la ratification de l'UPOV 1991. En outre, le secteur de l'horticulture bénéficie d'un plus grand nombre de possibilités, avec un accès facilité aux variétés obtenues à l'étranger. Depuis 2014, le nombre moyen de demandes de droits d'obtenteur pour de nouvelles variétés de pommes de terre a augmenté de 62 %, tandis que les demandes pour les fruits et légumes ont augmenté de 45 %.

La LCSA contient des modifications à un certain nombre d'autres lois, qui confèrent de nouveaux pouvoirs à l'appui du processus d'approbation, par exemple : la prise en compte de l'information provenant d'examen étrangers lors de l'approbation de nouveaux produits agricoles en vertu de la *Loi relative aux aliments du bétail*, la *Loi sur les engrais*, la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur les semences*.

Un projet de règlement visant à moderniser le *Règlement sur les engrais*, qui répond mieux aux besoins de l'industrie et raccourcit le délai de mise en marché grâce à l'exemption d'homologation des engrais et suppléments déjà réputés sûrs, a été publié dans la Partie I de la Gazette du Canada (8 décembre 2018). Des consultations avec les intervenants sont également en cours afin d'examiner les modifications qui pourraient être apportées pour simplifier le *Règlement sur les aliments du bétail*.

Le gouvernement élabore des outils administratifs ou non réglementaires pour améliorer les délais d'évaluation et réduire le délai de mise en marché des nouveaux produits agricoles qui satisfont à toutes les exigences en matière de sécurité. Par exemple, le gouvernement examine les régimes d'évaluation et d'approbation des ingrédients d'aliments pour animaux d'autres pays (p. ex., l'Union européenne et les États-Unis) en vue de reconnaître l'équivalence des systèmes des administrations étrangères aux fins de consultations avec les intervenants.

Le Plan prospectif de la réglementation de l'ACIA décrit les initiatives réglementaires précises en matière d'agriculture et d'agroalimentaire que le gouvernement prévoit mettre de l'avant au cours des deux prochaines années. Il présente également les possibilités de consultation publique pour chaque initiative de réglementation. Grâce à ce processus planifié, le gouvernement évaluera les procédures et les pratiques dans le cadre des lois et règlements administrés par l'ACIA, dont ceux modifiés par la LCSA.

Le gouvernement s'est engagé à continuer de travailler avec les intervenants pour moderniser son cadre réglementaire régissant la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux. L'objectif est d'élaborer une réglementation axée sur les

résultats et de l'harmoniser avec les progrès technologiques, l'innovation et les pratiques de pointe de l'industrie.

RECOMMANDATION 17

Que le gouvernement du Canada règle les irritants et les questions qui limitent l'innovation et la compétitivité sur les marchés d'exportation pour qu'ils acceptent les produits ou les procédés technologiques approuvés au pays.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement collabore continuellement avec ses partenaires commerciaux dans diverses tribunes pour faire en sorte que les règles et les normes internationales reflètent les intérêts du Canada. Le gouvernement participe activement aux travaux du Comité sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Comité sur les obstacles techniques au commerce (OTC) afin de soulever les préoccupations liées aux mesures adoptées par d'autres pays. De plus, le Canada informe les membres de l'OMC des nouvelles règles et des nouveaux règlements nationaux qui sont mis en œuvre afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions.

Le gouvernement participe également aux travaux de chacun des trois organismes internationaux de normalisation et de leurs sous-comités pertinents de sorte que l'établissement de normes, de recommandations et de directives internationales reflète les intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Lorsqu'il négocie un accord commercial, le Canada négocie les chapitres SPS et OTC afin d'établir des règles supplémentaires visant à empêcher l'utilisation injustifiée de mesures réglementaires comme obstacles au commerce. De plus, le Canada cherche souvent à établir des mécanismes bilatéraux dans le cadre d'accords commerciaux afin de promouvoir de bonnes pratiques réglementaires, notamment la coopération en matière de réglementation et la communication entre les parties, et de servir de forum pour discuter et résoudre les différends bilatéraux découlant des mesures réglementaires.

Le Canada entretient des relations bilatérales avec de nombreux pays, en marge de réunions multilatérales, lors de missions commerciales ou dans le cadre de mécanismes particuliers comme les comités consultatifs sur l'agriculture.

L'absence de normes internationales peut limiter les marchés d'exportation. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans la promotion de l'utilisation des normes internationales afin d'harmoniser les exigences réglementaires fondées sur la science entre les administrations. Par exemple, en février 2018, le Canada a présidé des discussions internationales sur les limites maximales de résidus (LMR). En outre, le Canada a financé l'organisation d'une réunion conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé sur les résidus de pesticides, qui visaient à réduire l'arriéré des normes en attente de la Commission du Codex Alimentarius.

De même, les perturbations commerciales peuvent être causées par la présence involontaire de produits non approuvés dans les envois destinés à l'exportation. En 2012, le Canada a lancé l'Initiative mondiale sur la présence de faibles quantités (PFQ). Il s'agit d'un groupe de 15 pays importateurs et exportateurs qui se sont engagés à mettre au point des solutions pratiques, scientifiques et qui facilitent le commerce pour la gestion de la PFQ de cultures génétiquement modifiées non autorisées non intentionnelles dans les envois de céréales. En mars 2019, dans le cadre de l'Initiative sur la PFQ, on a tenu six réunions et fait progresser l'appréciation des causes de la PFQ et sa reconnaissance à titre de question de conformité qui justifie une gestion axée sur le risque pour faciliter le commerce.

Le Canada continuera d'amorcer et de participer à des discussions techniques et stratégiques dans de multiples tribunes afin de promouvoir la compréhension des systèmes canadiens de salubrités des aliments, de santé des animaux et protection des végétaux, de permettre l'échange d'information et de favoriser la résolution des problèmes d'accès aux marchés pour éviter les perturbations commerciales.

RECOMMANDATION 18

Que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire entreprenne un examen de ses processus réglementaires dans le but d'évaluer comment ses procédures peuvent entraver le progrès technologique et l'innovation.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Sur les conseils du Conseil consultatif en matière de croissance économique, le gouvernement a lancé, dans le cadre du Budget de 2018, son ambitieux programme de réforme de la réglementation, incluant un examen ciblé de la réglementation du secteur agroalimentaire et de l'aquaculture (l'examen). Les ministères et organismes, y compris l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ont travaillé en collaboration pour effectuer l'examen en mettant l'accent sur la modernisation du système de réglementation afin d'appuyer l'innovation et les investissements des entreprises. Le Budget de 2019 proposait aussi de poursuivre la lancée liée au programme de réforme de la réglementation notamment en finançant des feuilles de route réglementaires qui décrivent les mesures à prendre pour répondre aux questions soulevées durant les examens ciblés de la réglementation. Le gouvernement s'est engagé à réformer et à moderniser la réglementation fédérale tout en continuant de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et l'environnement.

L'ARLA procède à un examen complet du *Règlement sur les produits antiparasitaires*. Reconnaissant que le fardeau réglementaire peut entraver le progrès technologique et l'innovation, l'examen permettra de s'assurer que le *Règlement sur les produits antiparasitaires* continue d'atteindre les objectifs du programme de protection de la santé et de l'environnement de manière efficace, tout en réduisant le fardeau réglementaire. De plus, en 2020, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, comme le prévoit la Loi, sera renvoyée à un comité du Parlement pour examen, lequel pourra formuler d'autres recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme de réglementation.

RECOMMANDATION 19

Que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et l'Agence canadienne d'inspection des aliments modernisent, simplifient et accélèrent le processus d'approbation réglementaire de sorte que les entreprises puissent saisir les occasions qui se présentent sur le marché dès qu'elles se présentent.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement s'est engagé à réformer et à moderniser la réglementation fédérale tout en continuant de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et l'environnement.

L'ARLA procède à un examen complet du *Règlement sur les produits antiparasitaires*. L'examen permettra de s'assurer que les règlements continuent d'atteindre les objectifs du programme de protection de la santé et de l'environnement d'une manière efficace et efficiente, tout en réduisant au minimum le fardeau réglementaire. De plus, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, comme le prévoit la Loi, sera renvoyée à un comité du Parlement pour examen en 2020, lequel pourra formuler d'autres recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme de réglementation.

L'ACIA propose de finaliser et de mettre en œuvre des modifications au *Règlement sur les engrais* et au *Règlement sur les aliments du bétail*, ce qui réduirait le volume des produits nécessitant une évaluation avant la mise en marché. La mise en œuvre des modifications au *Règlement sur les engrais* prolongerait la période d'homologation dans le but d'alléger le fardeau administratif. De plus, l'ACIA propose de simplifier l'approbation des nouveaux aliments pour animaux en fonction de l'équivalence des autorisations accordées par les gouvernements étrangers et de mettre en œuvre un processus de présentation électronique pour l'évaluation préalable à la commercialisation des intrants agricoles. Cela réduira le fardeau réglementaire en permettant les demandes et les paiements en ligne, ainsi que le suivi automatisé des cas.

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement du Canada appuie le transfert des connaissances en agriculture afin de faire connaître la science au public à mesure que de nouvelles technologies agricoles sont mises au point.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement reconnaît que le transfert des connaissances est un élément essentiel pour favoriser l'adoption de nouvelles technologies et innovations agricoles, soutenir la confiance du public et aider le secteur à accroître les débouchés commerciaux et les exportations.

Les programmes Agri-innovation et Agri-science financés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) améliorent la compétitivité du secteur grâce à des progrès en recherche, en sciences et en innovation, ce qui entraîne une augmentation des taux d'adoption et de commercialisation des produits, technologies et procédés novateurs. Pour être

admissibles au financement d'Agri-science, les projets nécessitent un processus complet de transfert des connaissances afin d'assurer la distribution des résultats de la recherche aux producteurs et l'adoption de ces résultats. Cela accroît la capacité de transfert des connaissances au sein du secteur agricole et agroalimentaire, qui est le mieux placé pour encourager les producteurs et les utilisateurs finaux à se servir de l'information et à adopter les nouvelles technologies. Les programmes provinciaux et territoriaux du Partenariat transfèrent les connaissances au moyen d'événements, d'activités, de sites de démonstration et de produits d'information, augmentant ainsi la compréhension, la confiance et l'adoption de nouvelles technologies, pratiques et produits par les producteurs et le public.

La nouvelle Initiative des laboratoires vivants du gouvernement, administrée par AAC, améliore la communication et le transfert des connaissances entre les chercheurs et les producteurs au sujet des nouvelles technologies. Partout au pays, les producteurs et les utilisateurs finaux collaborent avec les scientifiques pour cerner les enjeux prioritaires, planifier et mener des expériences, ainsi qu'interpréter les résultats. Ce modèle de recherche concertée mènera à une mise en œuvre accrue des pratiques et des innovations en matière de gestion durable. Les résultats de la recherche seront largement diffusés, ce qui favorisera une plus grande sensibilisation et l'adoption des meilleures pratiques et des nouvelles technologies.

Le gouvernement s'est engagé à accroître la disponibilité de la recherche agricole. Entre 2014 et 2018, AAC a publié plus de 5000 articles scientifiques dans des publications évaluées par des pairs. Un nombre croissant de ces articles de recherche d'AAC sont en libre accès ou sont publiés dans des publications en libre accès. AAC a également publié plus de 300 000 ensembles de données dans le Portail ouvert de données du gouvernement du Canada et des milliers d'ensembles de données ont été publiés dans des dépôts ouverts comme la Base nationale de données sur les sols et la Plateforme géospatiale fédérale. Afin d'accroître davantage la disponibilité de ses actifs de recherche, AAC numérise ses spécimens biologiques d'insectes, de plantes, de champignons, de bactéries et de nématodes. Ces collections seront mises à la disposition du public sur un portail en ligne.

Les agents de transfert des connaissances et de la technologie d'AAC, répartis dans l'ensemble du pays, évaluent et mettent en œuvre des voies d'adoption claires et rapides des sciences et des technologies pour le secteur agricole et agroalimentaire. Les agents fédéraux entretiennent de solides relations avec le personnel de vulgarisation des provinces et des territoires, ce qui donne lieu à un solide réseau de praticiens du transfert des connaissances.

La stratégie de communication et de sensibilisation du gouvernement évolue pour tenir compte de la façon dont le public a accès à l'information. Le partage des efforts scientifiques d'AAC appuie davantage la compréhension, la confiance et l'acceptation des nouvelles technologies agricoles par le public. Par exemple, en 2018, le ministère a publié plus de 1200 tweets et message Facebook sur les réalisations scientifiques à l'intention de ses 35 000 abonnés et 28 000 abonnés, respectivement; 209 demandes de renseignements des médias ont été traitées (dont 164 ont donné lieu à des

entrevues avec des scientifiques); et 10 journées portes ouvertes ont eu lieu dans les centres de recherche et de développement d'AAC partout au pays. Le ministère fait régulièrement la promotion du travail des scientifiques directement auprès des médias régionaux et nationaux, ainsi qu'en participant chaque année à diverses expositions et foires commerciales partout au pays.

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement du Canada affecte des ressources pour informer le public au sujet des processus réglementaires et de la façon dont les organismes de réglementation prennent leurs décisions, et pour rendre cette information publique.

Le gouvernement appuie cette recommandation. L'ouverture et la transparence continuent aux Canadiens l'accès à l'information.

Le gouvernement consulte régulièrement les Canadiens au moment d'élaborer, de gérer et d'examiner les règlements. La Directive du Cabinet sur la réglementation (DCR) énonce les exigences en matière de consultation et de participation à l'élaboration des règlements. Conformément à la DCR, les ministères et organismes doivent identifier les intervenants touchés par les règlements, y compris les peuples autochtones, et doivent les consulter et les mobiliser de façon significative dans l'élaboration, la gestion et l'examen des règlements. Les commentaires formulés par les intervenants dans le cadre de la consultation sont consignés et mis à la disposition du public sur demande. Pour permettre au public de formuler des commentaires, la publication préalable d'un règlement est publiée dans la Partie I de la Gazette du Canada, avec le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) qui comprend un résumé des consultations et de l'analyse entreprises pour concevoir l'instrument réglementaire proposé. Le règlement définitif et le REIR sont publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réformer et à moderniser la réglementation fédérale. Dans le cadre du Budget 2018, le gouvernement du Canada a annoncé le financement d'un examen ciblé de la réglementation du secteur agroalimentaire et de l'aquaculture et l'élaboration d'une feuille de route réglementaire visant à explorer des moyens de rendre la réglementation plus agile, transparente et souple afin de permettre aux entreprises canadiennes de croître et procurer des retombées à l'ensemble des Canadiens. Un Rapport « Ce que nous avons entendu » issu de la consultation publique nationale sur l'examen réglementaire et une feuille de route réglementaire devraient être publiés en 2019.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'ARLA de Santé Canada (SC) est tenue de consulter le public et les autres intervenants intéressés sur toutes les décisions importantes, notamment les homologations et les réévaluations, ainsi que sur les politiques, lignes directrices et codes de pratique proposés. Dans le cas des décisions réglementaires, l'ARLA affiche sur son site Web les projets de documents de décision de réévaluation et d'homologation qui expliquent la justification scientifique de

chaque décision. L'ARLA tient également un registre public où l'on peut obtenir de l'information sur les pesticides, notamment sur la façon dont les décisions réglementaires sont prises.

L'ARLA entreprend une évaluation des pratiques commerciales en vue de réaliser des économies et d'améliorer l'examen après la mise en marché (p. ex., la réévaluation des anciens pesticides) et d'examiner les options législatives et financières pour améliorer la durabilité globale du programme. Il s'agit notamment d'explorer des mécanismes permettant d'accroître la participation de tous les intervenants, de recueillir des données solides, de combler et d'éviter les lacunes au début du processus de réglementation et d'accroître la transparence pour tous les Canadiens.

Depuis 2011, le Programme de transparence de l'ACIA a orienté les efforts déployés par l'Agence pour devenir une organisation axée sur le service, plus réceptive et plus responsable. Par exemple, dans le cadre de son engagement envers la transparence, l'ACIA fournit sur son site Web de l'information qui permet au public d'avoir un aperçu du processus décisionnel à des moments clés tout au long d'une évaluation complète de l'innocuité des végétaux nouveaux et des ingrédients d'aliments pour animaux à base végétale. L'Agence tient à jour une base de données publique sur les produits végétaux nouveaux approuvés au Canada et fournit également des renseignements sur les mesures de conformité et d'application de la loi qu'elle peut prendre lorsque des produits non autorisés sont découverts. De plus, la recherche scientifique à l'appui des programmes et des décisions réglementaires est diffusée publiquement au moyen d'entrevues avec les médias, d'affichages sur son site Web et de canaux de médias sociaux.

Santé Canada évalue l'innocuité de tous les aliments nouveaux (y compris ceux qui résultent d'une modification génétique) proposés pour la vente au Canada. Les entreprises sont tenues de soumettre des données scientifiques détaillées pour examen et approbation par SC, avant que ces aliments puissent être vendus. Dans le cadre de ce processus, SC s'est engagé à faire preuve d'ouverture et de transparence, notamment dans le système d'évaluation préalable à mise en marché des aliments nouveaux. Des résumés des évaluations de SC pour chaque aliment nouveau approuvé sont disponibles.

SC et l'ACIA ont établi un processus pour accroître la transparence des cultures et des aliments génétiquement modifiés (GM) avant leur autorisation. Les entreprises qui produisent des cultures GM sont encouragées à aviser le public lorsqu'elles soumettent un nouveau produit pour évaluation et autorisation. Pour faciliter cette démarche, un avis volontaire, appelé « Avis de demande d'approbation », est publié sur le site Web de l'ACIA pour recueillir les commentaires du public. Toutes les observations reçues sont ensuite prises en considération, lorsqu'elles sont scientifiquement pertinentes, dans le cadre de l'évaluation du produit en question.

SC utilise les médias et les plateformes numériques comme principaux moyens de communiquer et d'interagir avec le public sur le rôle de SC en ce qui concerne la réglementation et l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux.

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement du Canada offre un accès plus ouvert à l'information pour la recherche fédérale en agriculture et en transformation.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement reconnaît le potentiel d'innovation et la valeur économique d'un accès accru à la recherche fédérale pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. À l'automne 2018, le gouvernement a publié son quatrième Plan d'action pour un gouvernement ouvert, dans lequel il s'engage à accroître la disponibilité des sciences, des données scientifiques et des scientifiques financés par le gouvernement fédéral en créant deux nouveaux postes, celui de ministre des Sciences et celui de conseiller scientifique en chef, qui ont pour mandat de promouvoir les décisions stratégiques fondées sur les sciences et d'accroître la disponibilité des sciences du gouvernement.

AAC a mis sur pieds quatorze tables rondes sur les chaînes de valeurs (TRCV), qui constituent un mécanisme de consultation clé pour accroître la compétitivité du secteur. En 2016, AAC a commandé, au nom des TRCV, un rapport intitulé : *Renforcer les systèmes de données commerciales du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire*. Le rapport cerne les lacunes et les faiblesses en matière d'information qui empêchent le secteur agricole et agroalimentaire du Canada de prendre des décisions d'affaires clés pour mettre les produits sur le marché de façon efficace et fiable.

Comme il l'indique à la recommandation 20, le gouvernement s'est engagé à accroître la disponibilité de la recherche agricole. Entre 2014 et 2018, AAC a publié plus de 5000 articles scientifiques dans des publications évaluées par des pairs, et un nombre croissant de ces articles de recherche d'AAC sont en libre accès, ou sont publiés dans des publications à libre accès. La nouvelle Politique sur les publications en Sciences et Technologie d'AAC favorisera également les pratiques de publication qui sont conformes à l'engagement de la science ouverte visant à appuyer la disponibilité des publications en sciences et technologie. Le ministère a également publié plus de 300 ensembles de données dans le Portail de données ouvertes du gouvernement du Canada et des milliers d'ensembles de données dans des dépôts ouverts comme le Centre national d'information sur les biotechnologies, le Système canadien d'information sur la biodiversité, la Base nationale de données sur les sols et la Plateforme géospatiale fédérale. Afin d'accroître davantage la disponibilité de ses actifs de recherche, AAC numérise ses spécimens biologiques d'insectes, de plantes, de champignons, de bactéries et de nématodes. Ces collections seront mises à la disposition du public sur un portail en ligne.

AAC s'appuie sur les plateformes de médias sociaux pour diffuser ses recherches et communiquer avec le public et les producteurs. Par exemple, en 2018, le ministère a diffusé plus de 1200 tweets et messages Facebook sur les réalisations scientifiques à l'intention de ses 35 000 abonnés et 28 000 abonnés, respectivement. Le ministère a répondu à plus de 200 demandes de renseignements des médias (dont 164 ont donné lieu à des entrevues avec des scientifiques) et a organisé 10 journées portes ouvertes

dans des centres de recherche partout au pays. Chaque année, les scientifiques d'AAC rendent compte de leurs travaux dans les médias régionaux et nationaux, ainsi que dans le cadre de diverses expositions et foires commerciales partout au pays.

RECOMMANDATION 23

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité aux projets de recherche et développement pouvant déboucher sur le développement des exportations et qu'il en soit tenu compte dans les décisions relatives au financement.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Les investissements dans la recherche et le développement sont un moyen important d'accroître les exportations. La croissance du commerce et l'expansion des marchés constituent une priorité fédérale en vertu de l'accord fédéral-provincial-territorial conclu dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat). Cet accord aidera le secteur à atteindre l'objectif ambitieux du gouvernement de faire passer les exportations agricoles et alimentaires du Canada à 75 milliards de dollars d'ici 2025.

Les programmes fédéraux dans le cadre du Partenariat offrent des incitatifs pour déterminer les besoins en sciences et en innovation, notamment ceux qui reflètent les conditions du marché et les possibilités d'exportation. Par exemple, le programme Agri-science de 338 millions de dollars finance des projets dans cinq domaines prioritaires, notamment l'accélération de la croissance du secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons par la recherche et le développement. De plus, l'une des priorités du programme Agri-innovation de 128 millions de dollars est de trouver et d'élargir de nouveaux marchés d'exportation.

De plus, les projets internes de recherche et développement du gouvernement appuient les objectifs d'exportation du secteur. Par exemple, l'Initiative sur les mesures de la durabilité d'AAC fournit au public des données sur la durabilité et des indicateurs agroenvironnementaux. Ces données sont utilisées par les groupes industriels pour démontrer les attributs de durabilité des produits canadiens sur les marchés internationaux. Les données produites grâce à la recherche d'AAC aident à surmonter les obstacles potentiels au commerce. Par exemple, les indicateurs des gaz à effets de serre agricoles d'AAC ont été utilisés pour démontrer que le canola canadien dépassait le seuil de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne, permettant ainsi aux producteurs canadiens de canola d'accéder au marché européen.

De façon plus générale, le Plan pour l'innovation et les compétences d'ISDE comprend un certain nombre de nouvelles initiatives de recherche et développement et renforce les programmes de recherche et développement existants. Dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement, l'Initiative des supergrappes d'innovation vise à renforcer l'innovation dans de nouveaux débouchés commerciaux et mondiaux pour les entreprises canadiennes. L'un de ses objectifs sera de financer des projets visant à accroître les exportations agroalimentaires canadiennes de protéines végétales grâce à des partenariats stratégiques au Canada et à l'étranger.

Le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) dirigé par l'ISDE a pour objectif de stimuler l'innovation et l'investissement dans tous les secteurs, y compris l'agroalimentaire. Les projets sont évalués en fonction de l'innovation et des avantages économiques potentiels, dont une augmentation des exportations.

Le Conseil national de recherche du Canada (CNRC) permet aux petites et moyennes entreprises canadiennes technologiquement innovatrices de croître plus rapidement en facilitant leur participation à des projets internationaux de recherche et de développement coopératifs. Ces projets visent à accélérer et à améliorer les chances d'accéder avec succès aux marchés internationaux et aux chaînes de valeur mondiales. Plus précisément, le Programme d'aide à la recherche industrielle aide à accélérer la croissance des petites et moyennes entreprises novatrices en fournissant des conseils et des avis, en collaborant avec des partenaires canadiens et internationaux pour établir des partenariats ciblés et en participant au cofinancement de projets internationaux de recherche et développement.

Conclusion

Le gouvernement remercie les membres du Comité et les témoins qui ont comparu devant lui pour leur travail qui a permis de trouver des moyens de relever les défis et d'aider le secteur agroalimentaire à soutenir les exportations canadiennes.

Le rapport du Comité et les initiatives fédérales décrites en détail dans la présente réponse soulignent les importants rôles et contributions des gouvernements à l'appui des efforts continus du secteur agricole et agroalimentaire. Le gouvernement continuera de collaborer avec les provinces et les territoires, les intervenants du secteur agricole et d'autres partenaires pour aider le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à faire progresser la technologie et la recherche qui soutiennent les exportations canadiennes.